

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2186

9 novembre 2009

### SOMMAIRE

Airo Capital SICAV-FIS .....	104901	Inter Agri Europ s.à.r.l. ....	104907
Ardant Finance S.A. ....	104925	International Orthopaedics S.A. ....	104893
Auberge MATHGEN Sàrl .....	104893	Invista European RE Pocking PropCo S.à r.l. ....	104906
AVEO Development S.à r.l. ....	104903	Invista European RE Riesapark PropCo S.à.r.l. ....	104905
Belvaux Lotissement S.A. ....	104909	Jin Li Lai Sàrl .....	104909
B.I.P. Consultancy S.A. ....	104905	Khana Khazana S.à r.l. ....	104882
BLACKROCK (Luxembourg) S.A. ....	104906	Le Colibri Bleu .....	104909
Blue Lion S.A. ....	104908	Le Patio .....	104883
BRE/Europe S.à r.l. ....	104903	Les Arts de la Table .....	104910
BRE/Europe S.à r.l. ....	104891	Malerbetrieb Schmidt & Schneider S.à r.l. .....	104892
BRE/Europe S.à r.l. ....	104924	M.B.Y. S.A. ....	104904
BRE/Genevilliers S.à r.l. ....	104903	Merida Holding S.A. ....	104882
BRE/Genevilliers S.à r.l. ....	104891	Merida S.A., SPF .....	104882
BRE/Genevilliers S.à r.l. ....	104924	Mythos S.à r.l. ....	104883
BRE/Munich Hotel S.à.r.l. ....	104925	Netline S.A. ....	104904
Brunelleschi S.à.r.l. ....	104891	Nikko AM Global Umbrella Fund .....	104908
Capital Custodian .....	104893	Quiaios Sàrl .....	104907
Cohr Group S.à r.l. ....	104893	RZB Hybrid Participation Capital Funding I S.A. ....	104926
Credo S.A. ....	104882	S.A.F. Finanzholding S.A. ....	104892
Crystal Ivory S.à r.l. ....	104894	S.A.F. Finanzholding S.A. ....	104903
Dakofin S.A. ....	104907	S.A.F. Finanzholding S.A. ....	104903
Delilah Europe Investments S.à r.l. ....	104908	ServiceMagic International S.à r.l. ....	104905
Dïon S.A. ....	104893	S.H.S. Plâtrage et Plafonnage S.à r.l. ....	104892
Ektrum S.A. ....	104906	Sportsdirect.com Luxembourg .....	104907
Ektrum S.A. ....	104925	Tectonix .....	104928
Ercibar S. à r.l. ....	104904	Thebel S.A. ....	104908
Ercibar S. à r.l. ....	104904	Tracol Façades S.A. ....	104909
Eurasian Consulting S.à r.l. ....	104907	WP Roaming III S.à r.l. ....	104925
Fordella Holding S.A. ....	104892	WSTA - World Sailing Teams Association S.A. ....	104910
Fordella S.A., SPF .....	104892		
Grand Frais Immobilier .....	104891		
Hans Herbert Fox S.à r.l. ....	104882		
Immo-Constructions I S.A. ....	104909		
Immovalux S.à r.l. ....	104891		

**Khana Khazana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17B, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 113.475.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.  
55-57, avenue Pasteur  
L-2311 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009135317/13.

(090163215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**Hans Herbert Fox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.279.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.  
55-57, avenue Pasteur  
L-2311 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009135318/13.

(090163216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**Credo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.200.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.  
55-57, avenue Pasteur  
L-2311 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009135319/13.

(090163217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**Merida S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Merida Holding S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.676.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.10.2009.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009135370/14.

(090163004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**Mythos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 163, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 89.889.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009135347/9.

(090163463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**Le Patio, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 148.713.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of September.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Plein Ouest & Le Patio Holding, a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register),

Here represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

**Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

**Art. 2. Name.** The Company's name is Le Patio.

**Art. 3. Purpose.** The Company's purpose is to enter into any financial commercial or other transactions and grant to any company or entity which form part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

The Company may also hold any interest in whatever form in any real estate in Luxembourg or abroad by direct or indirect means, acquire and sell real estate properties either in Luxembourg or abroad and perform all operations relating to real estate properties, including investing or acquiring directly or indirectly any participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit and generally hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment opened to the public.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles

or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

## Title II - Capital - Shares

**Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

**Art. 7. Voting Rights.** Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

**Art. 8. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

**Art. 9. Transfer of shares.** The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

## Title III - Management

**Art. 11. Appointment of the managers.** The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

**Art. 12. Powers of the managers.** All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

**Art. 13. Board of managers.** Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by conference call, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

**Art. 14. Liability of the managers.** No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

#### **Title IV - Shareholder meetings**

**Art. 15. Sole shareholder.** A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

**Art. 16. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of May or on the following business day if such day is a public holiday.

#### **Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit**

**Art. 17. Financial year.** The financial year of the Company starts on December 1 and ends on November 30, with the exception of the first financial year that shall start today and end on November 30, 2009.

**Art. 18. Annual accounts.** Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

**Art. 19. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

**Art. 20. Interim dividends.** Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

**Art. 21. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

### **Title VI - Dissolution - Liquidation**

**Art. 22. Dissolution.** The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

**Art. 23. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

#### *Subscription - Payment*

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by Plein Ouest & Le Patio Holding, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Mr. John D. Mulholland, born on 13 December 1950 in Newtownards, Co Down, Ireland, residing in 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland, and

Mr. Harry Cassidy, born on 05 July 1956 in Newcastle Upon Tyne, United-Kingdom, residing professionally at 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland,

are each appointed as type A manager for an undetermined duration.

2) Mr. Marcel Stephany, born on 4 September, 1951 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse, is appointed as type B manager for an undetermined duration.

3) The registered office of the Company shall be established at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le onze septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Plein Ouest & Le Patio Holding, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### Titre I<sup>er</sup> - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est Le Patio.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut également détenir des intérêts de quelque forme que ce soit dans tout bien immobilier sis à Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte, acquérir et vendre des biens immobiliers sis à Luxembourg ou à l'étranger, et réaliser toute opération liée à des biens immobiliers, y compris en investissant ou en acquérant directement ou indirectement des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par une résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

### Titre II - Capital - Parts sociales

**Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

**Art. 7. Droits de vote.** Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

**Art. 8. Indivisibilité des parts.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

**Art. 9. Transfert des parts.** Les parts sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

**Art. 10. Rachat des parts.** La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

### Titre III - Gérance

**Art. 11. Nomination des gérants.** La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

**Art. 12. Pouvoirs des gérants.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

**Art. 13. Conseil de gérance.** Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, doit être donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par l'ensemble des gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous réunis constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14. Responsabilité des gérants.** Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

#### Titre IV - Assemblée générale des associés

**Art. 15. Associé unique.** Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

**Art. 16. Assemblées générales.** Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation le troisième jeudi du mois de mai ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

#### Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> décembre et se termine le 30 novembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 30 novembre 2009.

**Art. 18. Comptes annuels.** Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

**Art. 19. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

**Art. 20. Dividendes intérimaires.** Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

**Art. 21. Audit.** Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires. Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

## **Titre VI - Dissolution - Liquidation**

**Art. 22. Dissolution.** La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

**Art. 23. Liquidation.** La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

### *Souscription - Paiement*

L'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Plein Ouest & Le Patio Holding, prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) M. John D. Mulholland, né le 13 décembre 1950 à Newtownards, Co Down, Irlande, résidant professionnellement au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, et

M. Harry Cassidy, né le 5 juillet 1956 à Newcastle Upon Tyne, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande,

sont chacun nommés gérant de type A pour une durée indéterminée;

2) M. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, résidant professionnellement à L-2132 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse, est nommée gérant de type B pour une période indéterminée.

3) Le siège social de la Société est établi au 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37342. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009134543/427.

(090162549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

**Brunelleschi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 50.978.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009135338/10.

(090163055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**BRE/Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. BRE/Gennevilliers S.à r.l.).****Capital social: EUR 833.250,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 78.803.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 378 du 22 mai 2001.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009135336/16.

(090163050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**Immovalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 129.442.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009135326/13.

(090163243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**Grand Frais Immobilier, Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 40, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 122.919.

Le bilan et l'annexe au 31 Décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GRAND FRAIS IMMOBILIER*

Société Anonyme

Denis DUMONT

*Administrateur Unique*

Référence de publication: 2009135274/14.

(090163191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**S.A.F. Finanzholding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.726.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.  
55-57, avenue Pasteur  
L-2311 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009135323/13.

(090163231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**S.H.S. Plâtrage et Plafonnage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 59, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 132.542.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.  
55-57, avenue Pasteur  
L-2311 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009135320/13.

(090163221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**Malerbetrieb Schmidt & Schneider S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 59, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 58.478.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.  
55-57, avenue Pasteur  
L-2311 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009135321/13.

(090163225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**Fordella S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Fordella Holding S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.939.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.10.2009.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009135371/14.

(090163003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**Dïon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.314.

Les comptes annuels au 31 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009135365/10.

(090162987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**International Orthopaedics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 107.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009135366/10.

(090162986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**Cohr Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 97.316.

Le bilan au 31 décembre 2008 été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22.10.09.

Signature.

Référence de publication: 2009135367/10.

(090163716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**Capital Custodian, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 94.876.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l.

*Les gérants*

Edward Patteet

*Représentant permanent*

Référence de publication: 2009135368/13.

(090163712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**Auberge MATHGEN Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9190 Vichten, 67, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 117.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009135362/10.

(090162992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**Crystal Ivory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.707.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventh day of October.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Waterside Financial Ltd, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The founder is here represented by Mrs Annick Braquet, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. one.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. two.** The Company's name is "Crystal Ivory S.à r.l.".

**Art. three.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. four.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. five.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. six.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. seven.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the

administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. eight.** The Company's capital is set at EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares of EUR 1 (one Euro) each.

**Art. nine.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. ten.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. eleven.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

**Art. twelve.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. thirteen.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

### Shareholders decisions

**Art. fourteen.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. fifteen.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

### Financial year - Balance sheet

**Art. sixteen.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. seventeen.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. eighteen.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. nineteen.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### Winding-up - Liquidation

**Art. twenty.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### Applicable law

**Art. twenty-one.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2009.

#### *Subscription - Payment*

All the 25,000 (twenty-five thousand) shares representing the capital have been entirely subscribed by Waterside Financial Ltd, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

##### *Class A manager:*

- Mr Xavier Pauwels, private employee born on 21st December 1971 in Brussels, Belgium with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

##### *Class B manager:*

- Mr René Beltjens, born on 17th September 1961 in Etterbeek, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le septième jour d'octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### Comparaît:

Waterside Financial Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Fondateur ici représenté par Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée.

**Art. premier.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi

longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. deux.** La dénomination de la société sera "Crystal Ivory S.à r.l."

**Art. trois.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. quatre.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. cinq.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. six.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. sept.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. huit.** Le capital social est fixé à EUR 25.000 (vingt-cinq mille Euros), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune.

**Art. neuf.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. dix.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. onze.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la

tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

**Art. douze.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. treize.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. quatorze.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. quinze.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. seize.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. dix-sept.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. dix-huit.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. dix-neuf.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. vingt.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. vingt et un.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

#### *Souscription - Libération*

Les 25,000 (vingt-cinq mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Waterside Financial Ltd, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 25.000 (vingt-cinq mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

104901

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

*Gérant de classe A:*

- Monsieur Xavier Pauwels, employé privé né le 21 décembre 1971 à Bruxelles, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

*Gérant de classe B:*

- Monsieur René Beltjens, employé privé né le 17 septembre 1961 à Etterbeek, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42347. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009134535/400.

(090162428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

**Airo Capital SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 142.265.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the first day of October.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Airo Capital Ltd, having its registered office at Mikonkatu 9, 00100 Helsinki, Finland, here represented by Mr Quentin Mallié, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 September 2009.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

- Airo Capital SICAV-FIS, having its registered office in L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, on October 15, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 2618 of October 27, 2008.

- The outstanding shares are in the number of thirty-one (31)

- The appearing person declares that all the shares had been gathered in the hands of Airo Capital Ltd, prenamed.

- The sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the company Airo Capital SICAV-FIS, prenamed.

- He has knowledge of the articles of incorporation of the company and he is perfectly aware of the financial situation of the company.

- He gives full discharge, in connection with their functions, to the directors and the independent auditor.

- He is vested, in his capacity of a liquidator, with the whole assets and liabilities, known and unknown of the company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to his person as sole shareholder.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of the company.

The books, accounts and documents of Airo Capital SICAV-FIS, will be safekept for a period of five years in L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le premier octobre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Airo Capital Ltd., ayant son siège social à Mikonkatu 9, 00100 Helsinki, Finlande, ici représentée par Monsieur Quentin Mallié, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée le 30 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société Airo Capital SICAV-FIS, ayant son siège à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 15 octobre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2618 du 27 octobre 2008.

- Le nombre d'actions en circulation est de trente et une (31).

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir, Airo Capital Ltd, prédésignée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société Airo Capital SICAV-FIS, prédésignée,

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

Les livres et documents comptables de la société Airo Capital SICAV-FIS, prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Q. MALLIÉ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42338. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009135314/73.

(090163717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**S.A.F. Finanzholding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 76.726.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.  
55-57, avenue Pasteur  
L-2311 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009135324/13.

(090163236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**S.A.F. Finanzholding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 76.726.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.  
55-57, avenue Pasteur  
L-2311 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009135325/13.

(090163239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**BRE/Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. BRE/Gennevilliers S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 833.250,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 78.803.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 378 du 22 mai 2001.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009135335/16.

(090163049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**AVEO Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5730 Aspelt, 3, Op der Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 118.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AVEO Development S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2009135341/12.

(090163066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**Ercibar S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9145 Erpeldange, 43, Porte des Ardennes.  
R.C.S. Luxembourg B 113.220.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.  
55-57, avenue Pasteur  
L-2311 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009135328/13.

(090163248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**Ercibar S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9145 Erpeldange, 43, Porte des Ardennes.  
R.C.S. Luxembourg B 113.220.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.  
55-57, avenue Pasteur  
L-2311 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009135327/13.

(090163246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**Netline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 63.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NETLINE S.A.*  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2009135340/12.

(090163061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**M.B.Y. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 68.309.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement du 15 octobre 2009, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la liquidation des sociétés:

- M.B.Y. S.A. (L6307/09RC B68309) siège social à L-1611 Luxembourg, 61 ave de la Gare;  
nommé juge commissaire Madame Carole KUGENER  
nommé liquidateur Maître Stefan SCHMUCK;

Me Stefan SCHMUCK  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009135750/15.

(090163952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

---

**Invista European RE Riesapark PropCo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.518.

---

**AUSZUG**

Der Sitz des alleinigen Gesellschafters, Invista European Real Estate Holdings S.à r.l. der oben genannten Gesellschaft wurde mit Wirkung vom 1. Juli 2009 von 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg nach 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, verlegt.

Für gleichlautenden Auszug zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Oktober 2009.

Invista European RE Riesapark PropCo S.à r.l.

Michael Chidiac / Marta Kozinska

*Geschäftsführer*

Référence de publication: 2009135611/17.

(090163259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**B.I.P. Consultancy S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 49.862.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement daté du 15 octobre 2009 le tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>ème</sup> chambre, siégeant en matière commerciale après avoir entendu Madame le juge - commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidations de la société:

B.I.P CONSULTANCY S.A n° R.C.S B 49862 avec siège social à L - 2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, dénoncé le 1<sup>er</sup> mars 2005:

Ce même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Yvette NGONO YAH

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009135607/18.

(090163213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**ServiceMagic International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 187.700,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.539.

---

**EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution écrite prise en date du 2 octobre 2009 par l'actionnaire unique de la Société que Craig SMITH, Chief Executive Officer, né le 14 août 1975 à Colorado Springs, Colorado (Etats-Unis d'Amérique) demeurant professionnellement à 14023 Denver West Parkway Building 64, Suite 100 Golden CO 80401 a été nommé au poste de gérant de type A avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2009 en remplacement de Jane THOMPSON.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, 21 octobre 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009135578/19.

(090163266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**Invista European RE Pocking PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.870.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.455.

—  
**AUSZUG**

Der Sitz der Gesellschafter: Invista European Real Estate Trust SICAF und Invista European Real Estate Holdings S.à r.l. der oben genannten Gesellschaft wurde mit Wirkung vom 1. Juli 2009 von 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg nach 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, verlegt.

Für gleichlautenden Auszug zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Oktober 2009.

Invista European RE Pocking PropCo S.à r.l.

Michael Chidiac / Marta Kozinska

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009135610/17.

(090163244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**BLACKROCK (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 6.523.987,20.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.689.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 15 juillet 2009*

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Frank P. LE FEUVRE, Geoffrey RADCLIFFE et Graham BAMPING.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Deloitte S.A.. Le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009135573/19.

(090163052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**Ektrum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.437.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 octobre 2009*

1. La cooptation de Monsieur Xavier SOULARD, décidée par les administrateurs restants en date du 3 novembre 2008, n'a pas été ratifiée.

2. Monsieur Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EKTRUM S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009135559/18.

(090163383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**Sportsdirect.com Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 132.687.

Nom de la société mère de droit étranger: SPORTSDIRECT.COM BELGIUM S.A.

Le bilan de la maison mère au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 22.10.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009135359/11.

(090163569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**Quiaios Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1278 Luxembourg, 8, rue Tony Bourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009135361/10.

(090162994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**Dakofin S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 21.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, ainsi que les informations et documents annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009135363/11.

(090162990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**Inter Agri Europ s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5887 Hesperange, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 77.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009135364/11.

(090162988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**Eurasian Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Letzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 135.511.

Le Bilan au 31.12.2008 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009135259/10.

(090163586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**Thebel S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 34.586.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 octobre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009135377/14.

(090163705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**Nikko AM Global Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 53.436.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009135376/12.

(090163224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**Delilah Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 147.737.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009135375/13.

(090163258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**Blue Lion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 68.316.

Notification du changement du représentant permanent dans la société A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, administrateur:

Monsieur Raymond Lejoncq, demeurant à 11, rue de l'Eglise, L-6186 Gonderange a été nommé comme nouveau gérant unique de la société A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, avec effet au 14 août 2009 en remplacement de Monsieur Cyril Lamorlette. Il exerce la fonction de représentant permanent de la société A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, depuis le 14 août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009135413/15.

(090163132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**Jin Li Lai Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6550 Berdorf, 28, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 136.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009135418/10.

(090162997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**Le Colibri Bleu, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3943 Mondercange, 14, rue de Reckange.

R.C.S. Luxembourg B 100.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009135419/10.

(090162996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**Immo-Constructions I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rôlach.

R.C.S. Luxembourg B 138.104.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009135420/11.

(090163038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**Belvaux Lotissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rôlach.

R.C.S. Luxembourg B 133.819.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009135421/11.

(090163036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**Tracol Façades S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z. I. Rôlach.

R.C.S. Luxembourg B 122.786.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009135422/11.

(090163034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**Les Arts de la Table, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7264 Walferdange, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 138.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LES ARTS DE LA TABLE*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2009135339/12.

(090163056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**WSTA - World Sailing Teams Association S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.750.

STATUTES

In the year two thousand nine.

On the thirtieth of September.

Before us Me Maître Marline SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Me Maître Joseph ELVINGER, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

1. ORACLE Racing Inc., with registered office in 2269 Chestnut St., PMB, 689- San Francisco, 94123 CA, U.S.A., duly represented by Mr Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, by virtue of a proxy dated September 23, 2009.
2. Torbjorn TORNQVIST, entrepreneur, born in Solna, Sweden on November 8<sup>th</sup>, 1953, residing in 5 Rampe de Cologny, 1223 Cologny, Switzerland, duly represented by Reno Maurizio TONELLI, prenamed, by virtue of a proxy dated September 28, 2009.
3. Gateway Overseas Limited, with registered office in 10/8 International Commercial Center - Casemates Square, Gibraltar, duly represented by Reno Maurizio TONELLI, prenamed, by virtue of a proxy dated September 25, 2009.
4. Team New Zealand Limited, with registered office in Level 37, Vero Centre - 48 Shortland St - Auckland, New Zealand, duly represented by Reno Maurizio TONELLI, prenamed, by virtue of a proxy dated September 30, 2009.
5. Mascalzone Latino S.r.l., with registered office in Via Toledo, 205, 80132 Naples, duly represented by Reno Maurizio TONELLI, prenamed, by virtue of a proxy dated September 29, 2009.
6. TFS-WORLD SERIES SARL, with registered office in Avenue de la Liberté 13-15, L-1931 Luxembourg, duly represented by Reno Maurizio TONELLI, prenamed, by virtue of a proxy dated September 24, 2009.
7. K-Challenge AC SL, with registered office in Puerto de Valencia, Muelle de Nazaret-Base n.5, Valencia, Spain, duly represented by Reno Maurizio TONELLI, prenamed, by virtue of a proxy dated September 24, 2009.
8. Joe Fly Sailing Team di Giovanni Maspero & C. Sas, with registered office in Via Boscone, 68, 22077 Olgiate Comasco (CO), duly represented by Reno Maurizio TONELLI, prenamed, by virtue of a proxy dated September 24, 2009.

Said proxies, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** A Luxembourg joint stock company under the name of "WSTA -WORLD SAILING TEAMS ASSOCIATION S.A." is governed by the present articles of incorporation and by the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended (here-after "the Law").

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** Object.

The purposes for which the company is formed are mainly all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests, in enterprises, which exercise the following activities:

- exploiting the distinctive signs, including trademarks, logos, emblems, names; the television rights; the image rights; and any other right associated with the relevant sailing and sports events in the field of sports competitions;
- implement promotional, advertising and merchandising initiatives; receive or give the user license for distinctive signs, trademarks, emblems, names; receive and give sponsorships; manufacture, purchase, sell and set up materials and equipment for sports competitions; offer services for the technical, sports, and administrative organization of teams.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

The Company can furthermore carry out the exploitation and the management of the trademark rights related to the relevant sailing and sports events in the field of sports competitions, specifically international sailing races (hereinafter the "Events"),

As secondary activity, the Company can also perform any operation in relationship with the management of the Events including:

- services and organization of such Events;
- sponsorship;
- management of media, broadcasting rights, images rights etc.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** Capital and shares.

*Capital:*

The subscribed capital of the company is fixed at EUR 3,220,000 (three million two hundred twenty thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand one hundred) preferential redeemable shares and 120 (one hundred and twenty) ordinary redeemable shares, all with a nominal value of Euro 1,000 (one thousand Euro) each.

*Shares:*

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

All the shares are redeemable in accordance with the rules laid down here-after in these articles of incorporation.

Each shareholder cannot own both preferential and ordinary shares together.

Shareholders must be only sailing team owners, their companies, trusts, representatives or in some other manner, related to the team sailing in the Events.

The company may acquire its own shares according to the provision of the Law.

*Preferential shares:*

Each preferential share has the following rights:

a) to exercise the rights vote in the general meeting of shareholders of the company and in the special meeting of the preferential shareholders;

b) to participate in the distribution of the annual profits and of the distributable reserves pursuant to art. 19.

Each preferential shareholder has the following rights:

a) to designate one person to be proposed to the general meeting for appointment as member of the Board of Directors;

b) to take part in the proposition for the appointment of the Chairman of the Board of Directors;

c) to participate in the Events;

d) to receive and the Company has the obligation to offer the first right of an Event to be hosted in the country of the preferential shareholder on terms similar to other candidate host cities, within two years of acceptance as preferential shareholder;

Furthermore, gathered in a special meeting, have the rights:

- to choose on a majority bases in a special meeting the person to be proposed to the Directors for his appointment as Chairman of the Board;

- to designate one person to be proposed to the general meeting for appointment as further member of the Board of Directors, subject to a prior unanimous and joint designation by them in a special meeting.

#### *Ordinary shares*

Each ordinary share have the following rights:

a) to exercise the rights vote in the general meeting;

b) to participate in the distribution of the annual profits and of the distributable reserves pursuant to art. 19.

Furthermore the ordinary shareholders have the joint right to propose for appointment to the general meeting one only member of the Board of Directors, chosen by them on a majority bases in a special meeting, provided that the number of ordinary shareholders is at least 4 (four).

#### *Authorized capital*

For the period foreseen here-below, the authorized capital is fixed at EUR 10,000,000 (ten million Euro) to be divided into 10,000 (ten thousand) either preferential shares or ordinary shares, with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each.

However, the total number of ordinary shares which can be issued within the limits of the authorized capital will be not higher than 180 (one hundred eighty) with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on September 30, 2014, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital and after the resolutions taken according to art. 8 related to the approval of a new preferential shareholder and/or the approval of a new ordinary shareholder.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

#### *Issue of bonds:*

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here-above and specially under the provisions of art. 32-4 of the Law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

#### *Transfer of the shares*

The preferential shares cannot be transferable before 31<sup>st</sup> December 2011 and the ordinary shares cannot be transferable before 31<sup>st</sup> December 2010. Expired the above mentioned dates, preferential and ordinary shares can be freely transferable.

### *Pre-emption*

However any shareholder intending to sell to third parties the shares he(it) owns shall immediately notify the Company's Board of Directors, by registered letter return receipt requested, of the offer received, stating the potential purchaser, the relevant price and terms of payment.

Within thirty days of receiving the above-mentioned notice, the Company, by resolution taken by the general meeting in accordance with the majority provided for by art. 17 let a) may exercise a pre-emption right, giving written notice thereof to the proposing shareholder, by registered letter return receipt requested and accordingly purchase its own shares pursuant to the here-above rules concerning their redemption.

Should not pre-emption rights be exercised within thirty days from receiving the offer, the selling shareholder may transfer the shares owned to third parties at the price and on the terms stated in the pre-emption offer, giving notice thereof to the Company's Board of Directors.

### *Call option on the ordinary shares*

Company has a call option right (hereinafter the "Call") on the ordinary shares pursuant to which the Company shall be entitled to purchase from the ordinary shareholders, which fall in the circumstances below and, in case of exercise of the Call by the Company, the ordinary shareholders (which fall in the circumstances below) shall be irrevocably obliged to sell all their ordinary shares, on the terms and conditions indicated below.

Company shall be entitled to exercise the Call only from January 1<sup>st</sup> 2011.

Company, by resolution taken by the general meeting in accordance with the majority provided for by art. 17 let b) may exercise the Call, giving written notice by registered letter return receipt requested thereof to the ordinary shareholder, which falls in the following circumstances:

- its team does not participate to three Events out of four during the same calendar year;
- further circumstances defined by the Board of Directors according to art. 8.

### *Redemption of shares*

(a) In order to allow the purchase of own shares in case of exercise of the pre-emption right or of the call-option right, the shares are redeemable and the Company may, in the limits here-above laid down for the pre-emption and call-option possibilities, redeem some or all of its fully paid-up shares at any time without being required to respect any ratios between the classes of shares, remaining always in the bounds laid down by the Law, in particular article 49-8.

(b) For the redemption of the shares, the Company shall serve a notice (the "Redemption Notice") upon the person appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be redeemed by virtue of the exercising of pre-emption or call-option right by the Company, specifying the number and class of shares to be redeemed, the redemption price to be paid for such shares (the "Redemption Price") and the date on which such redemption will be effective (the "Redemption Date").

(c) Any such Redemption Notice may be served upon the shareholder(s) by sending the same by mail addressed to such shareholder(s) at his (their) last address appearing in register of shareholders or known to the Company. The Holder (s) of Redeemable Shares concerned shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the relevant share certificate or certificates, if any, and shall indicate a bank account to which the Redemption Price for his (their) shares redeemed is to be transferred to.

(d) The Redemption Price to be paid for each Redeemable Share so redeemed shall be:

- in the case of pre-emption: the purchase price will be at least equal to the one offered by the third potential purchaser as indicated in the letter sent by the proposing shareholder as indicated in the paragraph named "Preemption".
- in the case of call-option: the purchase price will be equal to the nominal value of the ordinary shares plus the portion of the profit attributable pursuant to art. 19 (if any) to the ordinary shares to be purchased.

In determining the price, the Directors may appoint an independent expert to advise them and in any event, the Director's determination of that Redemption Price shall be final and conclusive.

(e) The Redemption Price may only be paid out of sums available for distribution when on the closing date of the last financial year the net assets as set out in the annual accounts are, or following such a distribution would become, not lower than the amount of the subscribed capital plus the reserves which may not be distributed under Law or by virtue of the articles, or the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption;

(f) An amount equal to the aggregate nominal value of all the shares so redeemed must be transferred to a non distributable reserve, except (i) in the event of a reduction of the issued share capital or (ii) if such redemption(s) is (are) funded by proceeds from a new issue made with a view to carry out such redemption(s); such reserve may only be applied to increase the issued share capital by capitalisation of reserves;

(g) notice of redemption shall be published.

### *Purchase of own shares*

The company may, to the extent and under the terms permitted by the Law, also redeem its own shares out of the limits of the here-above redemption of share.

## Board of directors and statutory auditors

### **Art. 6.** Board of Directors:

The company is administered by a board composed of at least six members and not higher than eleven members, shareholders or not who are appointed in compliance with the provisions set up in the art. 5 for a term which may not exceed three years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of one or more directors elected by the general meeting becomes vacant, the general meeting shall be called without delay to substitute them in accordance to the provisions set up by the art. 5. The office of the new appointed directors will end together with that of the other directors.

**Art. 7.** The Chairman of the Board of Directors is appointed by the Board of Directors on proposal of the preferential Shareholders in accordance with art. 5.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors. The board of directors can be convened and held anywhere in the world.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Proxies between directors being permitted, a director can represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or videoconference, conference call or by any other similar means of telecommunication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and permitting their identification. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation in the meeting of the board of directors, whose deliberation shall be on-line without interruption. In such cases, the directors are deemed to be present at the board meeting for the calculation of quorum and majority. The meeting held at a distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place in Luxembourg at the registered office of the Company.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast, with the exceptions set up below. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

The following decisions require the favourable vote of 75% (rounded of the unit) of the directors appointed:

- Approval of a new preferential shareholder, fixing the relevant conditions;
- Approval of a new ordinary shareholder, fixing the relevant conditions;
- Issue of new shares in case of new preferential and/or ordinary shareholder (s) by capital increase within the limit of the capital authorized pursuant art. 5;
- Annual selections of Teams, including also the ones that are not shareholders.
- Annual event schedule;
- Venue selection;
- Annual budget approval;
- Circumstances to exercise the Call pursuant to art. 5.

The Board of Directors cannot take decisions on the matters reserved to the general meeting as for art. 17.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the Law or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

The Board has also the powers to establish Advisors Committee.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

For these articles, the daily management means common and very ordinary operations, in a restricted sense of the word. The powers shall be determined at the moment of the appointment.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13. Supervision** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by the Law.

If all the shareholders are present or represented at the General Meeting and if they stated that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

To the extent permitted by law, circular resolutions of the shareholders shall be validly taken if approved in writing by all the shareholders. Such approval may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or email.

Excepted for the statutory annual general meeting and for meetings having to be held before notary, each shareholder may participate in a general meeting of shareholders by telephone or videoconference, conference call or by any other similar means of telecommunication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and permitting their identification. Such means shall satisfy technical characteristics which ensure an effective participation in the meeting of the shareholders, whose deliberation shall be on-line without interruption. In such cases, the shareholders are deemed to be present at the meeting for the calculation of quorum and majority. The meeting held at a distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place in Luxembourg at the registered office of the Company.

Excepted for the statutory annual general meeting, a general meeting of shareholders can be convened and held anywhere in the world, provided however that the uniting of the Company with the Grand Duchy of Luxembourg cannot be questioned.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Tuesday of the month of May at 10.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. In accordance with the mandatory rule laid down by the Law, it must be convened at the written request of shareholders representing 10% (ten percent) of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

Shareholders resolution require a simple majority (the favourable vote of the shares representing the majority of the subscribed capital attending the shareholders meeting), with the exclusion of the following resolutions reserved to the general meeting, which requires at least the favourable vote of the shares representing the 75% of the total subscribed capital:

- a) exercise of the pre-emption right as set up by art. 5 and the consequent purchase of its own (ordinary or preferential) shares;
- b) exercise of the Call as set up by art. 5 and the consequent purchase of its own ordinary shares;
- c) amendment of the Articles of Incorporation;
- d) dividend distribution of the annual net profit or of the distributable reserves.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting, pursuant to art. 17.

Should the general meeting resolve the distribution of the annual net profit and/or the distributable reserves in accordance with art. 17, the whole amount will be distributed according to the following criteria:

- 50% to the preferential shares on an equal basis;
- 50% to the ordinary shares and preferential shares on equal basis, proportionally to the participation of each shareholder in the Events of that given year as reported by the Board of Directors.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

### General disposition

**Art. 21.** The Law shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31<sup>st</sup>, 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

#### *Shares subscription and payment*

The 3,220 (three thousand two hundred twenty) shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to	Amount paid up
<b>Preferential shareholders</b>			
1. ORACLE Racing Inc., predesignated . . . . .	1,000	€1,000,000	€1,000,000
2. Torbjorn TORNQVIST, prenamed . . . . .	1,000	€1,000,000	€1,000,000
3. Gateway Overseas Limited, predesignated . . . . .	1,000	€1,000,000	€1,000,000
4. Team New Zealand Limited, predesignated . . . . .	100	€ 100,000	€ 30,000
<b>Ordinary shareholders</b>			
5. Mascalzone Latino S.r.l., predesignated . . . . .	30	€ 30,000	€ 30,000
6. TFS-WORLD SERIES SARL, predesignated . . . . .	30	€ 30,000	€ 30,000
7. K-Challenge AC SL, predesignated . . . . .	30	€ 30,000	€ 30,000
8. Joe Fly Sailing Team di Giovanni Maspero & C. Sas, predesignated . . . . .	30	€ 30,000	€ 30,000
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>3,220</b>	<b>€3,220,000</b>	<b>€3,150,000</b>

The shares have paid-up to the extent of at least 25% in cash, so that the company has now at its disposal the sum of € 3.150,000 (three million one hundred fifty thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at four thousand Euro.

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at six.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the second business year:

On proposal of the Preferential Shareholders:

1. Mr Stephen John BARCLAY, company officer, born in Mangakino, New Zealand on February 7<sup>th</sup> 1960, domiciled in 2269 Chestnut St., PMB 689 - San Francisco, 94123 CA, USA.

2. Mr Torbjorn TORNQVIST, entrepreneur, born in Solna, Sweden on November 8<sup>th</sup> 1953, domiciled in 5, Rampe de Cologny, 1223 Cologny, Switzerland.

3. Mr Maximin LOGUTENKO, company officer, born in Vladivostok, Russia on June 2<sup>nd</sup> 1979, domiciled in 10/8 International Commercial Center -Casemates Square, Gibraltar.

4. Mr Grant Stanley DALTON, company officer, born in Auckland, New Zealand on July 1<sup>st</sup> 1957, domiciled in Level 37, Vero Centre - 48 Shortland St - Auckland, New Zealand.

5. Mrs Christine BELANGER-MOREL, PR manager, born in Boulogne Billancourt, France on August 20th 1956, domiciled in 149 avenue de la Lanterne - Villa Casabianca - 06200 Nice, France.

On proposal of the Ordinary Shareholders:

6. Mrs Alessandra PANDARESE, lawyer, born in Rome, Italy on March 22nd 1962, domiciled in 3, Principe Amedeo - 20121 Milan, Italy.

#### *Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the second business year: AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg B 65469.

#### *Third resolution*

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

#### **Follows the Fench version of the preceding text:**

L'an deux mil neuf.

Le trente septembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, agissant eh remplacement de son collègue empêché, Maître Joseph ELVINGER, lequel restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. ORACLE Racing Inc., ayant son siège social à 2269 Chestnut St., PMB, 689- San Francisco, 94123 CA, U.S.A.,  
ici représentée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,  
spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 23 septembre 2009.

2. Torbjorn TORNQVIST, entrepreneur, né à Solna, Suède, le 8 novembre 1953, demeurant 5 Rampe de Cologny, 1223 Cologny, Suisse,  
ici représentée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 28 septembre 2009.

3. Gateway Overseas Limited, ayant son siège social à 10/8 International Commercial Center - Casemates Square, Gibraltar,  
ici représentée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 25 septembre 2009.

4. Team New Zealand Limited, ayant son siège social à Level 37, Vero Centre - 48 Shortland St - Auckland, Nouvelle-Zélande,  
ici représentée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 30 septembre 2009.

5. Mascalzone Latino S.r.l., ayant son siège social à Via Toledo, 205, 80132 Naples,  
ici représentée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 29 septembre 2009.

6. TFS-WORLD SERIES SARL, ayant son siège social à Avenue de la Liberté 13-15, L-1931 Luxembourg,  
ici représentée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 24 septembre 2009.

7. K-Challenge AC SL, ayant son siège social à Puerto de Valencia, Muelle de Nazaret-Base n.5, Valencia, Espagne,  
ici représentée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 24 septembre 2009.

8. Joe Fly Sailing Team di Giovanni Maspero & C. Sas, ayant son siège social à Via Boscone, 68, 22077 Olgiate Comasco (CO),

ici représentée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 24 septembre 2009.

Les prédictes procurations, paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "WSTA - WORLD SAILING TEAMS ASSOCIATION S.A.", qui sera régie par les présents statuts et la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales et ses modifications ultérieures (ci-après "la Loi").

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a principalement pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, dans toute entreprise ayant les activités suivantes:

- l'exploitation de signes distinctifs, y inclus les marques, logos, emblèmes, noms, droits télévisuels, droits à l'image et tout autre droit associé aux manifestations de voile dans le domaine de compétitions sportives;

- mettre en oeuvre des initiatives promotionnelles, publicitaires et de merchandising; recevoir ou donner la licence d'utilisation pour les signes distinctifs, marques, emblèmes, noms; recevoir et donner des sponsorings; fabriquer, vendre, acheter et installer des matériels et équipements pour des compétitions sportives; offrir des services pour l'organisation technique, sportive et administrative des équipes.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties, dans les limites de la Loi.

La Société peut en outre effectuer l'exploitation et la gestion des droits de marque relatifs aux manifestations de voile dans le domaine de compétitions sportives, en particulier, les régates internationales (ci-après les "Manifestations").

La société, pourra, à titre d'activité secondaire, réaliser toute opération en relation avec la gestion des Manifestations, y inclus:

- les services et l'organisation de telles Manifestations; le sponsoring;
- la gestion des médias, des droits de radio-diffusion, des droits d'images etc.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Capital et actions.

#### *Capital:*

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 3.220.000 (trois millions deux cent vingt mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions préférentielles rachetables et 120 (cent vingt) actions ordinaires rachetables, toutes d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

#### *Actions:*

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Toutes les actions sont rachetables conformément aux dispositions fixées ci-après dans les présents statuts.

Un actionnaire ne peut détenir à la fois des actions préférentielles et des actions ordinaires.

Les actionnaires doivent être exclusivement des propriétaires d'une équipe de voile, leurs sociétés, trusts, représentants ou de quelque autre manière liés avec l'équipe de voile dans les Manifestations.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### *Actions préférentielles*

Chaque action préférentielle dispose des droits suivants:

a) exercer le droit de vote à l'assemblée générale des actionnaires de la société et à l'assemblée spéciale des actionnaires préférentiels;

b) participer à la distribution des profits annuels et des réserves disponibles conformément à l'article 19.

Chaque actionnaire préférentiel dispose des droits suivants:

a) désigner une personne à proposer à l'assemblée générale pour la nomination en tant que membre du Conseil d'Administration;

b) participer à la proposition pour la nomination du Président du Conseil d'Administration;

c) participer aux Manifestations;

d) recevoir et la Société, endéans 2 ans à compter de l'acceptation comme actionnaire préférentiel, a l'obligation d'offrir d'accueillir en priorité une Manifestation dans le pays de l'actionnaire préférentiel dans des termes identiques aux autres villes candidates à l'accueil;

De plus, réunis en assemblée spéciale, ils ont le droit:

de choisir à la majorité à une assemblée spéciale, la personne à proposer aux Administrateurs pour sa nomination en tant que Président du Conseil;

désigner une personne à proposer à l'assemblée générale pour la nomination en tant que membre supplémentaire du Conseil d'Administration, sous réserve de la désignation unanime, préalable et conjointe de leur part en assemblée spéciale.

#### *Actions ordinaires*

Chaque action ordinaire dispose des droits suivants:

a) exercer les droits de vote à l'assemblée générale;

b) participer à la distribution des profits annuels et des réserves disponibles conformément à l'article 19.

De plus, les actionnaires ordinaires ont le droit de proposer en commun à l'assemblée générale la nomination d'un seul membre du Conseil d'Administration, choisi par eux à la majorité en assemblée spéciale, sous réserve que le nombre des actionnaires ordinaires soit au moins de 4 (quatre).

#### *Capital autorisé*

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 10.000.000 (dix millions d'euros) qui sera représenté par 10.000 (dix mille) actions préférentielles ou ordinaires, d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

Cependant, le nombre total des actions ordinaires qui peuvent être émises à l'intérieur du capital autorisé ne sera pas supérieur à 180 (cent quatre-vingt) avec une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 30 septembre 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé et suivant les résolutions prises conformément à l'article 8 en relation avec l'approbation d'un nouvel actionnaire préférentiel et/ou l'approbation d'un nouvel actionnaire ordinaire.

Cette augmentation de capital peut être souscrite avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

### *Emission d'obligations*

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### *Cession d'actions*

Les actions préférentielles ne peuvent pas être cédées avant le 31 décembre 2011 et les actions ordinaires ne peuvent pas être cédées avant le 31 décembre 2010. A l'expiration des dates ci-avant mentionnées, les actions préférentielles et les actions ordinaires pourront être librement cédées.

### *Préemption*

Cependant chaque actionnaire désirant vendre à un tiers les actions qu'il (elle) détient doit immédiatement notifier au Conseil d'Administration de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, l'offre reçue, mentionnant l'acquéreur potentiel, le prix considéré et les conditions de paiement.

Endéans trente jours à compter de la réception de la notification ci-avant mentionnée, la Société, par décision prise par l'assemblée générale conformément à la majorité prévue à l'art. 17 let a), pourra exercer un droit de préemption en donnant une notification écrite à l'actionnaire proposant, par lettre recommandée avec accusé de réception et par conséquent acquérir ses actions propres conformément aux règles ci-dessus concernant leur rachat.

Au cas où les droits de préemption ne seraient pas exercés endéans trente jours à compter de la réception de l'offre, l'actionnaire vendeur pourra céder les actions détenues à un tiers au prix et aux conditions mentionnés dans l'offre de préemption, en en donnant notification au Conseil d'Administration de la Société.

### *Option d'achat sur les actions ordinaires*

La société a un droit d'option d'achat (ci-après le "Call") sur les actions ordinaires en vertu duquel la Société est autorisée à acquérir des actionnaires ordinaires, qui rentrent dans les circonstances ci-dessous et en cas d'exercice du Call par la société, les actionnaires ordinaires (qui rentrent dans les circonstances ci-dessous) seront irrévocablement obligés de vendre toutes leurs actions ordinaires, suivant les modalités indiquées ci-dessous.

La Société ne pourra exercer le Call qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La société, par décision prise par l'assemblée générale conformément à la majorité prévue à l'article 17 let b) pourra exercer le Call, en donnant notification écrite par lettre recommandée avec accusé de réception à l'actionnaire ordinaire, qui rentre dans les circonstances suivantes:

- son équipe ne participe pas à trois Manifestations sur quatre pendant la même année calendrier;
- des circonstances supplémentaires définis par le Conseil d'Administration conformément à l'article 8.

### *Rachat des actions*

(a) En vue de permettre le rachat des actions propres en cas d'exercice du droit de préemption ou du droit d'option d'achat, les actions sont rachetables et la Société peut, dans les limites établies ci-dessus pour les possibilités de préemption et d'option d'achat, racheter à tout moment tout ou partie des actions entièrement libérées sans être obligée de respecter de ratios entre les catégories d'actions, en restant toujours dans les limites de La loi, en particulier de l'article 49-8.

(b) Pour le rachat des actions, la Société devra notifier (la "Notification de Rachat") à la personne apparaissant dans le registre des actionnaires comme propriétaire des actions devant faire l'objet du rachat en vertu de l'exercice du droit de préemption ou d'option d'achat par la Société, spécifiant le nombre et la catégorie d'actions devant faire l'objet du rachat, le prix de rachat devant être payé pour ces actions (Le "Prix de Rachat") et la date à laquelle ce rachat sera effectif (la "Date de Rachat").

(c) Une telle Notification de Rachat pourra être notifiée à (aux) l'actionnaire(s) en envoyant la même par lettre adressée à cet(s) actionnaire(s) à sa dernière adresse apparaissant dans le registre des actionnaires ou connue de la Société. Le(s) détenteur(s) des Actions Rachetables concernées seront obligés de remettre immédiatement à la Société le ou les certificats d'actions concernés, le cas échéant, et devra indiquer un compte bancaire sur lequel le Prix de Rachat pour ses actions rachetées est à transférer.

(d) Le prix de Rachat à payer pour chaque Action Rachetable ainsi rachetée sera:

- En cas de préemption: le prix de rachat sera au moins égal à celui offert par l'acquéreur potentiel tel qu'indiqué dans la lettre envoyée par l'actionnaire proposant tel qu'indiqué au paragraphe "Préemption".
- En cas d'option d'achat: le prix de rachat sera égal à la valeur nominale des actions ordinaires plus la portion du bénéfice attribuable aux actions ordinaires conformément à l'article 19 (le cas échéant).

Pour déterminer le prix, les Administrateurs pourront nommer un expert indépendant pour les conseiller et en tous cas, la détermination par les Administrateurs du Prix de Rachat sera définitive et concluante.

(e) Le Prix de Rachat ne peut être prélevé des montants distribuables, que si, à la date de clôture du dernier exercice social, les actifs nets tels qu'ils figurent dans les comptes annuels, sont, ou suite à une telle distribution, ne deviendrait inférieurs au montant du capital souscrit plus les réserves qui ne peuvent pas être distribuées en vertu de la Loi ou en vertu des statuts, ou au moyen des montants résultant d'une nouvelle émission réalisée en vue de réaliser ledit Rachat.

(f) Un montant équivalent à la valeur nominale globale de toutes les actions ainsi rachetées doit être transféré à une réserve non distribuable, excepté (i) dans le cas d'une réduction de capital ou (ii) ce(s) rachat(s) sont financés par une nouvelle émission réalisée en vue de réaliser ledit Rachat, une telle condition ne peut s'appliquer qu'à une augmentation de capital par conversion des réserves.

(g) la notification de rachat sera publié.

#### *Achat des actions propres*

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions dans les limites du rachat d'actions susmentionné.

### **Administration - Surveillance**

#### **Art. 6.** Conseil d'Administration:

La société est administrée par un conseil composé de six membres au moins, et de onze membres au plus, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder trois ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle, conformément à l'article 5.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement, conformément aux dispositions de l'article 5. Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin ensemble avec celui des autres administrateurs.

**Art. 7.** Le Président du Conseil d'Administration est nommé par le Conseil d'Administration sur proposition des Actionnaires préférentiels conformément à l'article 5.

En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration peut être convoqué et tenu n'importe où dans le monde.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par téléphone, conférence vidéo ou téléphonique ou par tous autres moyens similaires de télécommunications permettant aux participants à la réunion de s'entendre mutuellement et permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Dans ce cas, les administrateurs sont réputés être présents à la réunion du conseil d'administration pour le calcul des quorum et de la majorité. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler à Luxembourg au siège social de la Société.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, avec les exceptions fixées ci-dessous. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Les décisions suivantes requièrent le vote favorable de 75% (arrondi à l'unité) des administrateurs nommés:

- L'approbation d'un nouvel actionnaire préférentiel, fixation des conditions applicables;
- L'approbation d'un nouvel actionnaire ordinaire, fixation des conditions applicables;
- L'émission d'actions nouvelles en cas de nouvel(eaux) actionnaire(s) préférentiels et/ou ordinaires par augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé conformément à l'article 5;
- Sélection annuelle des Equipes, y inclus également celles qui ne sont pas actionnaires;
- Calendrier annuel des manifestations;
- Sélection des lieux;
- Approbation du budget annuel;
- Les circonstances pour l'exercice du Call conformément à l'article 5. Le Conseil d'Administration ne peut pas prendre de décisions sur les matières réservées à l'assemblée générale tel que mentionné à l'article 17.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

La gestion journalière signifie les opérations communes et tout à fait ordinaires, au sens strict du mot. Les pouvoirs seront déterminés au moment de la nomination.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13. Surveillance.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée Générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, l'Assemblée Générale pourra se tenir sans notification préalable.

Dans les limites permises par la loi, les résolutions circulaires des actionnaires seront valablement prises si elles sont approuvées par écrit par tous les actionnaires. Cette approbation pourra résulter d'un document unique ou de plusieurs copies d'une résolution identique et sera prouvée par lettre, fax ou email.

Excepté pour l'assemblée générale annuelle statutaire et pour les assemblées devant être passées par-devant notaire, chaque actionnaire peut participer à une assemblée générale des actionnaires par téléphone ou vidéoconférence, conférence téléphonique, ou par tous autres moyens similaires de télécommunications permettant aux participants à la réunion de s'entendre mutuellement et permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée des actionnaires, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Dans ce cas, les actionnaires sont réputés être présents à l'assemblée pour le calcul des quorum et de la majorité. L'assemblée tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler à Luxembourg au siège social de la Société.

Excepté pour l'assemblée générale ordinaire statutaire, une assemblée générale des actionnaires peut être convoquée et tenue n'importe où dans le monde, à condition cependant que le lien de la Société avec le Grand-Duché de Luxembourg ne soit pas remis en question.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 10 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

Une décision des actionnaires requiert une majorité simple (le vote favorable des actions représentant la majorité du capital social assistant à l'assemblée des actionnaires), à l'exclusion des décisions suivantes réservées à l'assemblée générale, qui requiert au moins le vote favorable des actions représentant 75% du capital souscrit:

- a) l'exercice du droit de préemption tel que mentionné à l'article 5 et l'achat consécutif de ses propres actions (ordinaires ou préférentiels);
- b) l'exercice du Call tel que défini à l'article 5 et l'achat consécutif de ses actions ordinaires propres;
- c) la modification des statuts;
- d) la distribution de dividendes sur base du résultat de l'exercice ou des réserves disponibles.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale, conformément à l'article 17.

Lorsque l'assemblée générale décide la distribution du bénéfice net annuel et/ou des réserves disponibles conformément à l'article 17, le montant total sera distribué suivant les critères suivants:

- 50% aux actions préférentiels sur une base identique;
- 50% aux actions ordinaires et préférentielles, sur une base identique, proportionnellement à la participation de chaque actionnaire dans les Manifestations d'une année donnée telle que reportée par le Conseil d'Administration.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010. Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

#### Souscription et paiement

Les 3.220 (trois mille deux cent vingt) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit en EUR	Montant libéré en EUR
<b>Actionnaires privilégiés</b>			
1. ORACLE Racing Inc., prédésignée . . . . .	1.000	€1.000.000	€1.000.000
2. Torbjorn TORNQVIST, prénommé . . . . .	1.000	€1.000.000	€1.000.000
3. Gateway Overseas Ltd, prédésignée . . . . .	1.000	€1.000.000	€1.000.000
4. Team New Zealand Limited, prédésignée	100	€ 100.000	€ 30.000
<b>Actionnaires ordinaires</b>			
5. Mascalzone Latino S.r.l., prédésignée . . . . .	30	€ 30.000	€ 30.000
6. TFS-WORLD SERIES SARL, prédésignée . . . . .	30	€ 30.000	€ 30.000
7. K-Challenge AC SL, prédésignée . . . . .	30	€ 30.000	€ 30.000
8. Joe Fly Sailing Team di Giovanni Maspero & C. Sas, prédésignée . . . . .	30	€ 30.000	€ 30.000
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>3.220</b>	<b>€3.220.000</b>	<b>€3.150.000</b>

Toutes les actions ont été libérées à concurrence d'au moins 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 3.150.000 (trois millions cent cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ quatre mille euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à six.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du deuxième exercice social:

Sur proposition des Actionnaires Préférentiels:

1. Monsieur Stephen John BARCLAY, company officer, né à Mangakino, Nouvelle-Zélande le 7 février 1960, demeurant à 2269 Chestnut St., PMB 689 - San Francisco, 94123 CA, USA.

2. Monsieur Torbjorn TORNQVIST, entrepreneur, né à Solna, Suède, le 8 novembre 1953, demeurant 5 Rampe de Cologne, 1223 Cologne, Suisse.

3. Monsieur Maximin LOGUTENKO, company officer, né à Vladivostok, Russie le 2 juin 1979, demeurant à 10/8 International Commercial Center - Casemates Square, Gibraltar.

4. Monsieur Grant Stanley DALTON, company officer, né à Auckland, Nouvelle-Zélande le 1<sup>er</sup> juillet 1957, demeurant à Level 37, Vero Centre- 48 Shortland St - Auckland, Nouvelle-Zélande.

5. Madame Christine BELANGER-MOREL, PR manager, née à Boulogne Billancourt, France le 20 août 1956, demeurant à 149 avenue de la Lanterne - Villa Casablanca - 06200 Nice, France.

Sur proposition des Actionnaires Ordinaires:

6. Madame Alessandra PANDARESE, avocate, née à Rome, Italie le 22 mars 1962, demeurant à 3, Principe Amedeo - 20121 Milan, Italie.

#### *Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du deuxième exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R.M. TONELLI, M. SCHAEFFER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 octobre 2009. Relation: LAC/2009/40669. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 OCT. 2009.

Marline SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009135116/766.

(090163422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**BRE/Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. BRE/Gennevilliers S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 833.250,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.803.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 378 du 22 mai 2001.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009135337/16.

(090163054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**BRE/Munich Hotel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009135344/11.

(090163475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**Ektrum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EKTRUM S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009135372/12.

(090163381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**WP Roaming III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 8.859.250,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.535.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009135374/13.

(090163214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**Ardant Finance S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 59.108.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 octobre 2009*

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 9 octobre 2009, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. L'Assemblée Générale a pris acte de la démission avec effet immédiat de la société H.R.T. Révision S.A. de son mandat de liquidateur de la société.

CERTIFIE CONFORME

H.R.T Révision S.A.

Liquidateur

Signature

Référence de publication: 2009135412/16.

(090163718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**RZB Hybrid Participation Capital Funding I S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.955.

—  
In the year two thousand and nine, on the tenth of September,  
Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

**THERE APPEARED:**

Raiffeisen Malta Bank plc, a banking corporation validly existing under the laws of Malta, having its registered office at 52, il-Piazzetta, Tower Road, Sliema 1607 Malta and registered with the trade register under registration number C 20699, here represented by Darius Bitu, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on September 9, 2009.

Said proxy, having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- the appearing party is the only shareholder of the public limited liability company ("société anonyme") existing under the name of RZB Hybrid Participation Capital Funding I S.A., having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 141.955, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, dated September 18, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2503 of October 14, 2008 (the "Company");

- the capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

- The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

I) Decision to dissolve the Company.

II) Appointment of Dr. Patrick J. Galea, Advocate having his professional address at 58, Old Bakery Street, Valletta, VLT 1454, Malta, as liquidator.

III) Determination of the powers of the liquidator.

After this has been set forth, the above named shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to dissolve and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The general meeting resolves to fix the number of liquidators at one and to appoint Dr. Patrick J. Galea, Advocate having his professional address at 58, Old Bakery Street, Valletta, VLT 1454, Malta, born in Floriana (Malta), on October 4, 1959, as liquidator of the Company.

*Third resolution*

The general meeting resolves to determine the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to Commercial Companies, as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;

- he may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes;

- during the liquidation, any bank instructions on behalf of the Company shall be signed by the liquidator alone.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with us, the notary, the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille neuf, le dixième jour du mois de septembre,  
Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederaanven.

Ont comparu:

Raiffeisen Malta Bank plc, une banque de droit maltais, ayant son siège social au 52, il-Piazzetta, Tower Road, Sliema 1607 Malta, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro C 20699,

ici représentée par Maître Darius Bitu, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donné le 9 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- le comparant est l'actionnaire unique de la société anonyme existant sous la dénomination de RZB Hybrid Participation Capital Funding I S.A., ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.955, constituée suivant acte du notaire Paul Frieders, alors résidant à Luxembourg, en date du 18 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2503 du 14 octobre 2008 (la «Société»).

- le capital social de la Société s'élève à trente et un mille euros (EUR 31,000.-) divisé en trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;

- la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

I) Décision de dissoudre la Société.

II) Nomination de Dr. Patrick J. Galea, Advocate ayant son adresse professionnelle au 58, Old Bakery Street, Valletta, VLT 1454, Malta, comme liquidateur.

III) Détermination des pouvoirs du liquidateur.

Ceci ayant été exposé, l'associé prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requière désormais le notaire instrumentant de prendre acte des décisions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution et la liquidation de la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des liquidateurs à un et de nommer Dr. Patrick J. Galea, Advocate ayant son adresse professionnelle au 58, Old Bakery Street, Valletta, VLT 1454, Malta, né à Floriana (Malta), le 4 octobre 1959, comme liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;

- le liquidateur n'est pas obligé de dresser inventaire;

- il peut, sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;

- durant la liquidation de la société, toute instruction bancaire donnée par la Société sera signée par le liquidateur seul.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Darius Bitu, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 septembre 2009, LAC / 2009 / 36791. Reçu 12.-

*Pr. le Receveur (signé): Franck Schneider.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 septembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009135228/106.

(090163713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**Tectonix, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 77.864.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf septembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, auprès duquel restera déposée la présente minute.

A comparu:

Tiberiu SANDU, demeurant à George Enescu n° 16, Etaj 1. Apt.2 Sector 1, Bucarest, Roumanie,

"le mandant"

ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding TECTONIX, R.C.S. Luxembourg B n° 77864, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée en date du 13 septembre 2000 suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 157 du 1<sup>er</sup> mars 2001.

2. Que le capital social de la société anonyme holding TECTONIX s'élève actuellement à EUR 160.000 représenté par 1.600 actions de EUR 100 chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding TECTONIX.

4. Que par la présente, le mandant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding TECTONIX, déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. HANSEN, M. SCHAEFFER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 octobre 2009. Relation: LAC/2009/40663. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009135709/50.

(090163924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.